



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada commente la nomination des médiateurs dans les négociations avec le SCFP concernant le maintien de la paix sociale

MONTREAL, le 17 juin /CNW Telbec/ - Air Canada a formulé les commentaires suivants par suite de la nomination annoncée par Rona Ambrose, ministre du Travail du gouvernement fédéral, de l'honorable James Farley, c.r., et de M. Jacques Lessard à titre de médiateurs dans ses négociations avec le SCFP concernant le maintien de la paix sociale :

"Nous nous réjouissons de la nomination de MM. Farley et Lessard au titre de médiateurs dans les négociations de notre convention collective avec le SCFP, a déclaré Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. M. Farley a apporté une importante contribution en facilitant les accords avec nos quatre autres syndicats, et nous avons hâte de collaborer avec M. Lessard et lui en leur qualité de médiateurs. Le temps presse puisque les négociations avec le SCFP doivent aboutir très rapidement à un résultat concluant pour que nous puissions aller de l'avant quant à l'obtention des approbations nécessaires de la part des autorités gouvernementales pour les dispositions en matière de financement et à la cueillette de fonds additionnels."

Jusqu'à présent, Air Canada n'est pas parvenue à une entente avec le SCFP, qui représente environ 6 700 agents de bord, en ce qui concerne une prolongation de la convention collective, que la Société négocie de façon à ne pas faire varier les coûts, comme pour les accords conclus avec ses quatre autres syndicats canadiens.

Hier, le SCFP a refusé la dernière offre d'Air Canada n'entraînant pas de coûts, ainsi que les autres options sans concessions proposées par M. Farley, qui a été nommé le 4 juin 2009 par le ministre des Finances pour faciliter les négociations des accords sur les régimes de retraite et le maintien de la paix sociale à Air Canada.

La Société a conclu un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite avec chacun de ses syndicats canadiens, ainsi que des prolongations des conventions collectives n'entraînant pas de coûts pour une période de 21 mois avec l'APAC, l'AIMTA, la section locale 2002 des TCA et la CALDA.

Les accords sur les régimes de retraite conclus par les cinq syndicats restent subordonnés à la signature par Air Canada et le SCFP d'une prolongation de la convention collective.

Information prospective

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. A terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

